



*États financiers consolidés
Pour les exercices clos les
30 avril 2015 et 2014*

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Bilans consolidés	2
Comptes consolidés de résultat	3
États consolidés du résultat global	4
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	5
États consolidés des variations des capitaux propres	6
Notes annexes	7 – 40

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Altius Minerals Corporation,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Altius Minerals Corporation, qui comprennent les bilans consolidés aux 30 avril 2015 et 2014, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Altius Minerals Corporation aux 30 avril 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 24 juin 2015

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) Canada

Bilans consolidés

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 30 avril

	<u>Note n°</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
		\$	\$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	18 543	6 972
Débiteurs et charges payées d'avance		1 220	889
Impôt sur le résultat à recevoir		383	1 489
		20 146	9 350
Actifs non courants			
Droits de redevance liés à des biens miniers	8 et 9	22 567	–
Actifs de prospection et d'évaluation	6 et 8	36 349	2 944
Immobilisations corporelles	7	124	152
Participations dans des coentreprises	10	245 858	274 043
Participations dans des entreprises associées	11	9 532	57 487
Placements miniers et autres placements	12	17 085	58 025
Autres actifs		–	984
Impôt différé	13	4 230	4 433
		335 745	398 068
TOTAL DE L'ACTIF		355 891	407 418
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		1 790	10 647
Impôt sur le résultat à payer		1 685	–
Tranche à court terme de la dette	14	11 000	34 200
Intérêts à payer		–	106
		14 475	44 953
Passifs non courants			
Autres passifs	18	1 830	3 684
Dette à long terme	14	63 386	109 568
Impôt différé	13	15 426	7 198
		95 117	165 403
CAPITAUX PROPRES			
Détenteurs d'actions		260 774	238 973
Participation ne donnant pas le contrôle	24	–	3 042
		260 774	242 015
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		355 891	407 418

Se reporter aux notes annexes.

Comptes consolidés de résultat

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Pour les exercices clos les 30 avril

	<u>Note n°</u>	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
Produits			
Redevances	8	2 107	–
Intérêts et placements		180	1 780
Autres		394	1 525
		2 681	3 305
Charges (économie)			
Frais généraux et administratifs	15	5 387	8 396
Rémunération fondée sur des actions	18	(1 523)	2 304
Travaux de prospection générative		482	612
Actifs de prospection et d'évaluation abandonnés ou dépréciés	6	474	453
Droits et baux miniers	8	425	–
Intérêt sur la dette à long terme		10 030	106
Amortissement	7 et 9	481	63
		15 756	11 934
Bénéfice tiré des coentreprises	10	17 031	686
(Perte) profit latent(e) lié(e) aux ajustements à la juste valeur des dérivés	12	(2 540)	1 371
Profit (perte) à la cession de placements et à la comptabilisation de pertes de valeur	12	14 331	(3 528)
Perte à la cession d'une filiale	24	(5 839)	–
Profit de dilution à l'émission d'actions par des entreprises associées	11	163	348
Quote-part de la perte et perte de valeur des entreprises associées	11	(43 613)	(17 328)
Perte avant impôt sur le résultat		(33 542)	(27 080)
(Économie) charge d'impôt sur le résultat			
Exigible	13	2 674	459
Différé	13	(5 890)	(4 923)
		(3 216)	(4 464)
Perte nette		(30 326)	(22 616)
Perte nette attribuable aux :			
Détenteurs d'actions ordinaires		(30 211)	(22 565)
Détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle		(115)	(51)
		(30 326)	(22 616)
Perte nette par action			
– De base et diluée	17	(0,94)	(0,81)

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 30 avril

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Perte nette	(30 326)	(22 616)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), déduction faite de l'impôt		
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net :		
Écart de change (décomptabilisation) (déduction faite du cumul annuel de l'économie d'impôt sur le résultat de 38 \$ [38 \$ en 2014])	(246)	246
Profit net latent sur placements disponibles à la vente (déduction faite du cumul annuel de l'impôt différé de 1 247 \$ [1 635 \$ en 2014])	6 201	10 634
Ajustement lié au profit (à la perte) réalisé(e) sur placements disponibles à la vente comptabilisé en résultat net (déduction faite du cumul annuel de l'économie d'impôt différé de 2 305 \$ [122 \$ en 2014])	(15 089)	(801)
Total de la perte globale	(39 460)	(12 537)
Total de la perte globale attribuable aux :		
Détenteurs d'actions ordinaires	(39 131)	(13 084)
Détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	(329)	547
	(39 460)	(12 537)

Se reporter aux notes annexes.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 30 avril

	<u>Note n°</u>	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(30 326)	(22 616)
Ajustements au titre des activités d'exploitation	19	17 786	15 056
		(12 540)	(7 560)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	19	(9 137)	8 313
		(21 677)	753
Activités de financement			
Paiements versés aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	20	(316)	(274)
Produit du billet à court terme		–	7 200
Produit de la dette à long terme (déduction faite des coûts de 3 432 \$)		–	136 568
Produit de l'émission d'actions (déduction faite des frais d'émission)	16	61 144	–
Produit de l'exercice d'options sur actions		–	257
Remboursement au titre de la dette à long terme (y compris des coûts d'emprunt de 52 \$)	14	(70 252)	–
Autres actifs		–	(984)
Dividendes versés		(647)	–
Rachat d'actions ordinaires		–	(5 957)
		(10 071)	136 810
Activités d'investissement			
Produit de la vente de placements	12	43 852	959
Produit de la cession de biens miniers	6 et 8	776	–
Trésorerie reçue des coentreprises	10	23 075	2 435
Acquisition de CDP	8	(21 000)	–
Placements dans des coentreprises	10	(359)	(266 900)
Travaux de prospection générative		(483)	(669)
Actifs de prospection et d'évaluation, déduction faite des recouvrements	6	(730)	(702)
Diminution des titres négociables		–	77 926
Remboursement de coûts d'acquisition	10	1 499	–
Acquisition de placements	12	(3 291)	(11 423)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(20)	(23)
		43 319	(198 397)
Augmentation nette (diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		11 571	(60 834)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		6 972	67 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		18 543	6 972

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 19)

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	<u>Actions ordinaires</u>		<u>Surplus d'apport</u>	<u>Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global</u>	<u>Bénéfices non distribués</u>	<u>Total des capitaux propres liés aux détenteurs d'actions</u>	<u>Participation ne donnant pas le contrôle</u>	<u>Total des capitaux propres</u>
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 avril 2013	28 002 804	74 906	3 686	(1 790)	180 932	257 734	2 769	260 503
(Perte nette) bénéfice net et perte globale pour la période allant du 1 ^{er} mai 2013 au 30 avril 2014	—	—	—	9 481	(22 565)	(13 084)	547	(12 537)
Paiements versés aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle (déduction faite des sommes reçues)	—	—	—	—	—	—	(274)	(274)
Actions rachetées et annulées	(559 500)	(1 498)	—	—	(4 459)	(5 957)	—	(5 957)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	23	—	—	23	—	23
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	152 517	879	(622)	—	—	257	—	257
Solde au 30 avril 2014	27 595 821	74 287	3 087	7 691	153 908	238 973	3 042	242 015
Perte nette et perte globale pour la période allant du 1 ^{er} mai 2014 au 30 avril 2015	—	—	—	(8 920)	(30 211)	(39 131)	(329)	(39 460)
Paiements versés aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle (note 20)	—	—	—	—	—	—	(316)	(316)
Cession d'une filiale (note 24)	—	—	—	—	—	—	(2 397)	(2 397)
Actions émises aux termes d'un placement (note 16)	4 643 000	65 002	—	—	—	65 002	—	65 002
Frais d'émission d'actions (note 16)	—	(3 475)	—	—	—	(3 475)	—	(3 475)
Dividendes versés	—	—	—	—	(647)	(647)	—	(647)
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	118 005	728	(676)	—	—	52	—	52
Solde au 30 avril 2015	32 356 826	136 542	2 411	(1 229)	123 050	260 774	—	260 774

Se reporter aux notes annexes.

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Altius Minerals Corporation (« Altius » ou la « Société ») est une société de redevances minières diversifiée qui détient des droits de redevance dans 12 mines en production situées au Canada. Les droits de redevance comprennent les activités minières liées à la production de charbon thermique et métallurgique, de potasse, de nickel, de cuivre et de cobalt. La Société détient également d'autres droits de redevance importants sur les activités préalables à la mise en valeur, dont une redevance de 3 % sur les ventes brutes tirées du projet de minerai de fer Kami d'Alderon Iron Ore Corp (« Alderon »), une redevance de 2 % sur les ventes brutes tirées de la production du projet d'uranium Central Mineral Belt de Paladin Energy Ltd ainsi que plusieurs autres redevances liées à des projets en phase de démarrage.

Altius est une société ouverte qui est constituée en société par actions et basée au Canada. Son siège social est situé à l'adresse suivante : Suite 202, 66 Kenmount Road, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Canada, A1B 3V7.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés aux fins de publication par le conseil d'administration le 24 juin 2015.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs et les passifs dérivés ainsi que les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, lesquels sont évalués à la juste valeur. En outre, les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sauf pour ce qui est de l'information sur les flux de trésorerie. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités qu'elle contrôle (ses filiales). Un contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir, directement ou indirectement, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont compris dans les états financiers consolidés depuis la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Les états financiers consolidés compris dans les comptes de la Société pour les périodes présentées sont comme suit :

Altius Minerals Corporation	100 %	Société mère
Altius Resources Inc.	100 %	Société de prospection
Altius Investments Limited	100 %	Société de portefeuille
Altius Prairie Royalties Corporation	100 %	Société de portefeuille
Minera Altius Chile Limitada	100 %	Société de portefeuille

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Au cours de l'exercice considéré, la Société a cédé et déconsolidé 2260761 Ontario Inc., une filiale dans laquelle elle détenait une participation de 72,8 % (note 24). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net de 2260761 Ontario Inc. a été présentée séparément des capitaux propres de la Société. La participation ne donnant pas le contrôle avant la cession était composée de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net, le résultat et les autres éléments du résultat global.

Les participations dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément à cette méthode, la quote-part de la Société du bénéfice et des pertes liés aux participations est comprise dans le compte de résultat et la valeur comptable de la participation est ajustée en fonction d'un montant correspondant.

Instruments financiers

Actifs financiers

La Société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes selon le but de leur acquisition. Les méthodes comptables de la Société pour chacune des catégories sont les suivantes :

Prêts et créances – Les actifs de cette catégorie sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés au coût amorti diminué de toute provision pour perte de valeur. Les créances individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives qu'une contrepartie ne respectera pas ses obligations.

Placements détenus jusqu'à leur échéance – Les actifs de cette catégorie sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixe que la direction de la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives que le placement a subi une dépréciation, tel qu'il est déterminé par les agences de notation externes ou selon d'autres indications pertinentes, l'actif financier est évalué à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs. Les variations de la valeur comptable du placement, y compris les pertes de valeur, sont comptabilisées dans le compte consolidé de résultat au cours de la période où elles sont déterminées.

Juste valeur par le biais du résultat net – Cette catégorie comprend les dérivés et les placements acquis ou contractés principalement en vue de la vente ou du rachat dans un proche avenir. Ils sont comptabilisés dans le bilan consolidé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte consolidé de résultat.

Disponibles à la vente – Les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas compris dans les catégories susmentionnées sont classés comme étant disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement dans les autres éléments de perte globale. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente constitue une indication objective d'une dépréciation, le montant de la perte est retiré des autres éléments de perte globale et est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation au moins à toutes les dates de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers ont subi une dépréciation. Différents critères sont appliqués afin de déterminer les pertes de valeur dans chacune des catégories d'actifs financiers décrites plus haut.

Passifs financiers

La Société classe ses passifs financiers dans l'une des deux catégories suivantes, selon la raison pour laquelle le passif a été engagé. La méthode comptable de la Société pour chaque catégorie est la suivante :

Juste valeur par le biais du résultat net – Cette catégorie comprend les dérivés ou les passifs acquis ou contractés principalement en vue de la vente ou du rachat dans un proche avenir. Ils sont comptabilisés dans le bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte consolidé de résultat.

Autres passifs financiers – Cette catégorie comprend les emprunts et les créditeurs et charges à payer, qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs, y compris l'intégralité des commissions payées qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes, sur la durée de vie prévue du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds déposés auprès des banques et des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire rapidement convertibles en trésorerie dont l'échéance est de trois mois ou moins au moment de l'achat. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti.

Placements

Les participations dans des entreprises associées sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises que la Société peut contrôler de façon conjointe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les placements miniers et autres placements sur lesquels la Société ne peut exercer une influence notable sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés de manière à refléter les variations de la juste valeur au cours des périodes subséquentes. En ce qui concerne les placements miniers et autres placements classés comme étant disponibles à la vente, les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale). Si la valeur du placement diminue en deçà de la valeur comptable et que la diminution est considérée comme étant durable, l'ajustement de l'évaluation est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle la diminution est déterminée. La juste valeur des placements se fonde sur le cours de marché à la date de clôture de la période.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs de prospection et d'évaluation

La Société reporte les coûts liés aux biens miniers et les coûts de prospection lorsqu'elle a l'autorisation légale de tenir des activités de prospection en vue de découvrir des gisements minéraux sur un bien en particulier. Les coûts généraux liés à la prospection engagés avant le jalonnement de certaines concessions minières sont comptabilisés en charges immédiatement. Les actifs de prospection et d'évaluation comprennent les coûts directs liés à l'acquisition, à la maintenance, à la prospection et à la mise en valeur des biens, l'attribution des salaires des géologues et des prospecteurs en fonction du temps consacré ainsi que les autres coûts directement liés aux biens spécifiques. Les biens miniers acquis pour une contrepartie en actions sont comptabilisés à la juste valeur des biens miniers reçus.

Les produits accessoires et les recouvrements de coûts liés aux actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés initialement en tant que réduction des actifs de prospection et d'évaluation auxquels les frais et les paiements se rapportent, et tout excédent est comptabilisé en tant qu'autres produits dans le compte consolidé de résultat.

La direction examine la valeur comptable des coûts liés aux actifs de prospection et d'évaluation trimestriellement. La décision d'abandonner, de réduire ou d'augmenter les activités d'un projet en particulier se fonde sur plusieurs facteurs, notamment les évaluations générales et particulières des réserves de minéraux, les prix des minéraux futurs prévus, les coûts prévus de la mise en valeur et de l'exploitation d'une mine en production, la date d'expiration des contrats de location liés aux biens miniers ainsi que la probabilité globale que la Société poursuive la prospection du projet. La Société ne prévoit pas de délai d'attente prédéterminé pour les biens dont les réserves sont non prouvées. Cependant, les biens pour lesquels aucune zone prometteuse n'a été démontrée à la fin de chaque étape d'un programme de prospection sont réévalués afin de déterminer si la poursuite des activités de prospection est justifiée et si la valeur comptable est appropriée.

Si un bien minier est abandonné ou s'il est déterminé que sa valeur comptable ne peut être justifiée par une production ou une vente future, les coûts s'y rapportant sont portés en diminution du bénéfice de l'exercice au cours duquel l'abandon ou la détermination de la dépréciation a lieu. Les montants comptabilisés au titre des actifs de prospection et d'évaluation représentent les coûts non amortis à ce jour et ne reflètent pas nécessairement les valeurs actuelles et futures.

Le cumul des coûts liés aux actifs de prospection et d'évaluation qui sont mis en valeur jusqu'à l'étape de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale seront amortis aux résultats selon le mode des unités d'œuvre sur la durée de vie des réserves recouvrables d'un point de vue économique.

Provision pour le démantèlement et la remise en état

La Société comptabilise une provision pour les coûts liés au démantèlement et à la remise en état en ce qui concerne les actifs non courants, ce qui comprend l'abandon des actifs de prospection et d'évaluation ainsi que les coûts nécessaires pour remettre le bien dans son état original.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La Société comptabilise la juste valeur de la provision dans la période au cours de laquelle elle est établie et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif non courant qui s'y rapporte. La juste valeur estimative est déterminée d'après la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimatives associées à l'abandon de l'actif, selon le taux d'intérêt sans risque de la Société. Par la suite, la provision est ajustée en fonction de l'écoulement du temps et est comptabilisée en tant que charge de désactualisation dans le compte consolidé de résultat. La provision est également ajustée en raison des modifications apportées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. L'augmentation de la valeur comptable de l'actif est amortie de la même façon que les actifs de prospection et d'évaluation.

La Société n'a engagé aucun coût pour le démantèlement et la remise en état relativement à ses activités au 30 avril 2015.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimative. L'amortissement est calculé selon le mode de l'amortissement dégressif à taux constant, aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	30 % à 100 %
Matériel géologique	30 %
Matériel de bureau	20 %

Dépréciation du matériel et des immobilisations incorporelles

À chaque date de clôture, la valeur comptable des actifs non courants de la Société est examinée afin de déterminer s'il existe une indication montrant que ces actifs ont subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la dépréciation, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur moins les coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, qui représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être générés par l'actif, selon le plus élevé des deux montants. Si la valeur recouvrable estimative d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat de la période.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur moins les coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif pour lequel les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si la valeur recouvrable estimative d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en tant qu'amortissement additionnel. Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. Une reprise est comptabilisée en tant que réduction de la dotation aux amortissements de la période.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, qu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix fixe peut être déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des redevances sont comptabilisés lorsque la marchandise sous-jacente est extraite, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Impôt sur le résultat

La Société utilise la méthode du report variable. Conformément à cette méthode, l'impôt différé est comptabilisé en fonction de l'incidence fiscale future prévue des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des écarts entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale correspondante, d'après les taux d'imposition quasi adoptés pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils se réalisent.

Écart de change

Le dollar canadien est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société et de chacune de ses filiales. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers, les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Le calcul du résultat net de la période tient compte des profits et des pertes à la conversion des actifs et des passifs monétaires.

Les filiales et les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont comptabilisés selon la méthode du cours de clôture, aux termes de laquelle les actifs et les passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis à l'aide du taux de change moyen pour la période. L'écart de change qui en découle est comptabilisé à titre de composante distincte du cumul des autres éléments de perte globale jusqu'à ce qu'il y ait une diminution de l'investissement net.

Information sectorielle

La Société gère ses activités en un seul secteur opérationnel, soit la création et l'acquisition de projets de ressources minérales, de redevances et d'investissements connexes. Tous les actifs et les produits de la Société sont attribuables à ce secteur opérationnel, lequel est présenté de la même manière que dans les rapports internes fournis aux principaux décideurs opérationnels, soit le chef de la direction et le chef des finances. Ces derniers sont responsables de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement du secteur opérationnel de la Société.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions attribuées aux salariés, aux administrateurs et aux non-salariés sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. Le coût de rémunération lié aux options attribuées est calculé selon la juste valeur estimative des options sur actions au moment de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Ce coût est amorti sur la période d'acquisition des droits et un montant correspondant est comptabilisé dans la réserve au titre des paiements fondés sur des actions. Lorsque les options sont exercées, le montant correspondant de la réserve au titre des paiements fondés sur des actions et le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital social. Le montant comptabilisé en charges est ajusté de manière à refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

La Société a également un régime de droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») en vertu duquel les DAA seront acquis sur une période donnée et ont un prix de référence fondé sur le cours de l'action ordinaire à la date d'attribution. Les montants versés seront réglés en trésorerie à la date d'acquisition des droits prévue. Les DAA attribués aux salariés, aux administrateurs et aux non-salariés sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Le coût de rémunération lié aux DAA attribués est calculé selon la juste valeur estimative des DAA à chaque date de clôture au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Ce coût est amorti sur la période d'acquisition des droits et un montant correspondant est porté au crédit des autres passifs.

Le total du passif sera réévalué à la fin de chaque période et une augmentation ou une diminution de la valeur de l'obligation aura une incidence sur le coût de rémunération. Le montant comptabilisé en charges est ajusté de manière à refléter le nombre de DAA dont les droits devraient être acquis. Puisque les DAA sont réglés en trésorerie, l'obligation nette estimative liée au montant comptabilisé en charges à ce jour selon le calendrier d'acquisition des droits est présentée en tant que passif dans le bilan consolidé de la Société.

La Société offre également un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») à l'intention des administrateurs. Conformément aux modalités du régime d'UAD, pour une partie de sa provision annuelle, chaque administrateur indépendant reçoit un crédit au titre du compte théorique du régime d'UAD au lieu d'un montant en trésorerie. Chaque UAD représente une unité dont la valeur sous-jacente correspond à la valeur de une action ordinaire de la Société.

Puisque les UAD sont réglées en trésorerie, l'obligation nette estimative liée au montant comptabilisé en charges jusqu'à ce jour selon le calendrier d'acquisition des droits sera présentée en tant que passif dans le bilan consolidé de la Société. Le total du passif est réévalué à la fin de chaque période et une augmentation ou une diminution de la valeur de l'obligation a une incidence sur le coût de rémunération.

Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice net (la perte nette) par action de base est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les périodes respectives.

Le bénéfice (la perte) par action dilué est calculé d'après la méthode du rachat d'actions qui suppose que le produit reçu à l'exercice des options sur actions et des bons de souscription dans le cours est affecté au rachat d'actions de la Société au cours moyen du marché pendant la période.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Regroupements d'entreprises

Aux fins de l'application de la méthode de l'acquisition aux regroupements d'entreprises, chaque actif et passif identifiable doit être évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent, le cas échéant, de la juste valeur de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé à titre de goodwill. L'établissement de la juste valeur à la date d'acquisition requiert souvent que la direction pose des hypothèses et fasse des estimations en ce qui a trait à de futurs événements. Les hypothèses et les estimations relatives à l'établissement de la juste valeur des droits de redevance liés à des biens miniers et des actifs de prospection et d'évaluation acquis nécessitent habituellement l'exercice d'un jugement important et comprennent des estimations des réserves et des ressources minérales acquises, des prix futurs des métaux et des taux d'actualisation. Toute modification des hypothèses ou des estimations utilisées pour établir la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourrait avoir une incidence sur la valeur attribuée aux actifs, aux passifs et au goodwill aux fins de la répartition du prix d'achat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés dans les comptes de résultat.

Immobilisations incorporelles – droits de redevance liés à des biens miniers

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément du goodwill si l'immobilisation peut être séparée ou si elle découle de droits contractuels ou de droits légaux. Les immobilisations incorporelles sont également comptabilisées lorsqu'elles sont acquises de manière individuelle ou au sein d'un groupe d'autres immobilisations. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur estimée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité selon le mode linéaire ou le mode des unités d'œuvre, selon le cas. La dotation à l'amortissement est incluse dans le compte de résultat, à moins d'indication contraire. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas disponibles pour leur utilisation et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. La Société n'a aucune immobilisation incorporelle identifiable dont la durée d'utilité prévue est indéterminée.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle fasse des estimations, exerce son jugement et énonce des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés et sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations. Les présents états financiers consolidés comprennent des estimations qui, en raison de leur nature, sont incertaines. L'incidence de ces estimations est étendue à l'ensemble des états financiers consolidés et pourrait donner lieu à des ajustements comptables en fonction des événements futurs.

Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et se fondent sur l'expérience antérieure, la conjoncture économique actuelle et future et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES (SUITE)

Recours aux estimations, aux jugements et aux hypothèses

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, le jugement important exercé par la direction en ce qui concerne l'application des méthodes comptables de la Société, le périmètre de consolidation et l'incertitude des principales sources d'estimations porte, sans s'y limiter, sur les éléments suivants :

Regroupements d'entreprises : Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la Société doit émettre des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles, et des passifs repris. La détermination de la juste valeur nécessite, entre autres, l'utilisation d'analyses des flux de trésorerie actualisés. Le goodwill, le cas échéant, est évalué comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans le bilan consolidé à la date d'acquisition. En outre, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et la détermination des durées d'utilité indéterminées ou déterminées des immobilisations incorporelles acquises auront une incidence sur le résultat futur de la Société.

Impôt sur le résultat : La Société dispose de pertes d'exploitation inutilisées et de différences temporaires, tel qu'il est présenté à la note 13 des états financiers consolidés. Les actifs d'impôt différé sont évalués à chaque date de clôture et leur valeur est diminuée dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe se réalise, en totalité ou en partie.

Rémunération fondée sur des actions : La détermination de la juste valeur de certaines unités de rémunération fondée sur des actions exige l'exercice d'un jugement et le recours à des hypothèses sur la volatilité attendue, la durée de vie prévue et les autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la valeur présentée en tant que charge et en tant qu'obligation.

Placements : Tous les placements sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer si un placement a subi une dépréciation. Des pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »), et que cet événement générateur de pertes (ou ces événements) a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. En ce qui concerne notamment les placements disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur des titres en deçà du coût est considérée comme une indication objective de dépréciation. Si un placement financier disponible à la vente est considéré comme ayant subi une dépréciation, les profits ou les pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) sont reclassés dans les résultats de la période.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES (SUITE)

Placements dans des coentreprises : Certaines coentreprises détiennent des droits de redevance liés à des biens miniers qui comprennent les droits de redevance acquis dans des biens miniers à l'étape de la production. Les droits de redevance liés à un bien minier à l'étape de la production sont comptabilisés initialement au coût et sont amortis selon le mode des unités d'œuvre sur la durée de vie prévue du bien minier, laquelle est déterminée en fonction de l'estimation disponible des réserves prouvées et probables. L'établissement des réserves prouvées et probables par les exploitants liées aux droits de redevance a une incidence sur l'évaluation des actifs respectifs. Ces estimations ont une incidence sur l'amortissement des droits de redevance et sur le montant connexe de la quote-part du résultat ainsi que sur l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable des placements dans des coentreprises. La Société a la capacité de contrôler conjointement les activités pertinentes de ces partenariats et les a classées à titre de coentreprises (note 10).

Droits de redevance dans des biens miniers : La Société détient des droits de redevance liés à des biens miniers à l'étape de la production, lesquels sont comptabilisés au moyen de la juste valeur attribuée aux actifs (note 9) et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité ou selon le mode des unités d'œuvre sur la durée de vie prévue du bien minier, laquelle est déterminée en fonction de l'estimation disponible des réserves prouvées et probables. L'établissement des réserves prouvées et probables par les exploitants liées aux droits de redevance a une incidence sur l'évaluation des actifs respectifs. Ces estimations ont une incidence sur l'amortissement et l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable des droits de redevances liés aux biens miniers.

Alderon Iron Ore Corp. : La Société a acquis sa participation dans Alderon en vendant son bien minier Kami à Alderon en contrepartie d'actions ordinaires. La Société comptabilise son placement dans Alderon selon la méthode de la mise en équivalence en tenant compte de son droit de participation au conseil et de sa participation dans les capitaux propres de 24,9 %.

La direction a examiné le placement dans Alderon afin de déceler des indications de dépréciation, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux placements disponibles à la vente. La détermination de l'existence d'indications de dépréciation nécessite de tenir compte de plusieurs facteurs dont le contexte commercial, économique et juridique dans lequel Alderon exerce ses activités, les difficultés financières importantes auxquelles Alderon pourrait faire face et les violations de contrats éventuelles d'Alderon.

La direction a également considéré les faits qui se rapportent à Alderon précisément pour déterminer si un ajustement lié à une dépréciation était justifié ou non. Les facteurs considérés comprenaient la diminution importante ou prolongée du cours de l'action d'Alderon par rapport à la valeur comptable et l'évaluation implicite du placement fondée sur les récentes transactions de financement. La Société a également évalué la situation financière actuelle, les besoins en matière de financement prévus aux fins de la mise en valeur de la mine et les flux de trésorerie à long terme prévus d'Alderon d'après l'étude de faisabilité de janvier 2013 pour le projet Kami, compte tenu des prix du minerai de fer établis par consensus.

Selon l'évaluation des facteurs susmentionnés, et plus particulièrement la durée et le montant de la diminution du cours de l'action d'Alderon par rapport à la valeur comptable, combinée à une baisse prolongée des prix du minerai de fer, la direction a conclu qu'une réduction de la valeur comptable d'Alderon à la valeur de marché est appropriée en ce moment. Cette conclusion a donné lieu à un ajustement pour perte de valeur de 39 832 000 \$ avant impôt (note 11) pour l'exercice clos le 30 avril 2015 et à un ajustement pour perte de valeur de 13 935 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2014.

5. PRISES DE POSITION COMPTABLES NOUVELLES ET FUTURES

Les normes et les modifications aux normes suivantes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* : L'IASB a publié des modifications à IAS 32, le 16 décembre 2011, afin de clarifier l'application des exigences en matière de compensation.

IFRIC 21, *Droits ou taxes* : IFRIC 21 fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

En mai 2013, l'IASB a apporté des modifications à IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 »). Les modifications exigent que des informations soient fournies sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise au cours de la période. Les modifications exigent également que des informations additionnelles soient fournies en ce qui a trait à l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, y compris le taux d'actualisation lorsqu'une technique d'actualisation est utilisée pour évaluer la valeur recouvrable. Les modifications apportées à IAS 36 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

La Société a adopté ces normes au 1^{er} mai 2014 et a déterminé qu'elles n'ont aucune incidence significative sur ses résultats financiers.

Les normes et les modifications aux normes suivantes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 ou une date ultérieure, et l'adoption anticipée est permise.

Initiative concernant les informations à fournir (modifications à IAS 1) : Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir (modifications à IAS 1)* dans le cadre de son importante initiative visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers. Les modifications à IAS 1 ont trait i) à l'importance relative; ii) à l'ordre des notes; iii) aux sous-totaux; iv) aux méthodes comptables; et v) au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les sociétés à exercer davantage leur jugement professionnel pour déterminer les informations qu'elles doivent présenter dans leurs états financiers. Par exemple, les modifications établissent clairement que l'importance relative s'applique à l'ensemble des états financiers et que l'inclusion d'informations non significatives peut diminuer l'utilité des informations financières. En outre, les modifications précisent que les sociétés doivent exercer leur jugement professionnel pour déterminer où, et dans quel ordre, les informations financières doivent être présentées. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 9, *Instruments financiers* : Une version définitive d'IFRS 9 contenant des exigences comptables en matière d'instruments financiers et remplaçant IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, a été publiée et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La norme prévoit des exigences en ce qui a trait aux questions suivantes : le classement et l'évaluation, la dépréciation, la comptabilité de couverture et la décomptabilisation. Cette nouvelle norme remplace toutes les versions antérieures d'IFRS 9.

5. PRISES DE POSITION COMPTABLES NOUVELLES ET FUTURES (SUITE)

IFRS 11, Partenariats, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes (modifications à IFRS 11) : La norme entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle a été modifiée afin d'exiger qu'un acquéreur d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise (tel que ce terme est défini dans IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*) applique tous les principes de la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11, et présente toute l'information requise par IFRS 3 et les autres IFRS en ce qui concerne les regroupements d'entreprises. Les modifications s'appliquent au moment de la comptabilisation initiale d'intérêts dans une entreprise commune et de l'acquisition d'intérêts additionnels dans une entreprise commune (dans ce cas, les intérêts qui étaient détenus auparavant ne sont pas réévalués).

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et présente un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes devant être appliqués à tous les contrats conclus avec des clients. Les directives fournies portent sur des questions telles que le moment auquel les produits sont comptabilisés, la comptabilisation de la contrepartie variable, les coûts liés à la réalisation et à l'obtention d'un contrat et diverses questions connexes. La présentation de nouvelles informations en ce qui a trait aux produits est également exigée. L'entrée en vigueur de cette norme a été provisoirement reportée au 1^{er} janvier 2018.

IAS 16, Immobilisations corporelles, Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (modifications à IAS 16) : Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Elles précisent qu'un mode d'amortissement qui est fondé sur les produits générés par une activité qui comprend l'utilisation d'une immobilisation n'est pas approprié pour les immobilisations corporelles.

IAS 38, Immobilisations incorporelles, Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (modifications à IAS 38) : Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Elles introduisent une présomption réfutable selon laquelle un mode d'amortissement fondé sur les produits générés par une activité qui comprend l'utilisation d'une immobilisation incorporelle est inappropriée. Cette présomption peut uniquement être surmontée dans des circonstances limitées où l'immobilisation incorporelle est exprimée selon une mesure des produits ou lorsqu'il peut être démontré qu'il existe une forte corrélation entre les produits et la consommation des avantages économiques liés à l'immobilisation incorporelle.

La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée et évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés.

6. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Projet	Note	Au 30 avril 2014	Ajouts/reclassements, déduction faite des recouvrements	Abandonné ou déprécié	Vendu	Au 30 avril 2015
		\$	\$	\$		\$
Labrador						
Natashquan River – nickel	a	513	1	–	–	514
Notakwanon River – uranium		236	–	(236)	–	–
Julienne Lake – minerai de fer	b	1 472	166	–	–	1 638
Autres – uranium/nickel		42	22	(51)	–	13
Terre-Neuve						
Buchans		–	157	–	–	157
Moosehead – or	c	21	–	(21)	–	–
Taylor Brook – nickel	d	268	8	–	–	276
Autres		28	35	(27)	–	36
Québec						
Fosse – or	e	209	132	–	–	341
Grand Portage – nickel/cuivre	f	130	8	(138)	–	–
Alberta et Saskatchewan						
Charbon (note 8)	k	–	33 500	–	(776)	32 724
Potasse (note 8)		–	500	–	–	500
Dépôts de garantie	l	25	126	(1)	–	150
Total global		2 944	34 655	(474)	(776)	36 349

Projet	Note	Au 30 avril 2013	Ajouts/reclassements, déduction faite des recouvrements	Abandonné ou déprécié		Au 30 avril 2014
		\$	\$	\$		\$
Labrador						
Natashquan River – nickel	a	521	(8)	–		513
Notakwanon River – uranium		234	2	–		236
Julienne Lake – minerai de fer	b	1 158	314	–		1 472
Autres – uranium/nickel		–	42	–		42
Terre-Neuve						
Topsails – uranium/cuivre		336	2	(338)		–
Rocky Brook – uranium		94	3	(97)		–
Moosehead – or	c	21	–	–		21
Taylor Brook – nickel	d	263	5	–		268
Autres		18	14	(4)		28
Québec						
Fosse – or	e	–	209	–		209
Grand Portage – nickel/cuivre	f	114	16	–		130
Dépôts de garantie	l	67	(28)	(14)		25
Total global		2 826	571	(453)		2 944

6. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

a) Natashquan River

Le 25 juillet 2013, la Société a annoncé la conclusion d'une entente de redevances avec option d'acquisition de participation avec Anglo American visant la prospection de nickel, de cuivre et d'éléments du groupe du platine à la propriété de Natashquan. En vertu des modalités de l'entente, Anglo American pourrait acquérir 66 % de la propriété en investissant 20 000 000 \$ en dépenses de prospection sur une période de cinq ans. Altius conservera une redevance de 1 % sur le rendement net de la fonderie à la formation de la coentreprise. Le 12 février 2015, la Société a reçu un avis d'Anglo American annonçant qu'elle résiliait l'entente. La Société recherche actuellement un partenaire.

b) Julienne Lake – minerais de fer

En 2008, la Société a acquis des actifs de prospection et d'évaluation adjacents à des terres de ressources minérales exemptées appartenant au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador où se trouve le gisement de minerais de fer historique Julienne Lake, dans l'ouest du Labrador. En octobre 2012, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a demandé aux personnes intéressées de manifester leur intérêt en ce qui concerne la mise en valeur des terres de ressources minérales exemptées concernées. En mai 2013, la Société et ses partenaires (l'« Alliance de Julienne Lake ») ont soumis une proposition détaillée à la province en vue de mettre en valeur les terres de ressources minérales exemptées ainsi que les concessions adjacentes appartenant à la Société en les regroupant en une exploitation d'envergure. Le 16 avril 2014, le gouvernement provincial a annoncé qu'il entamait des discussions exclusives avec l'Alliance de Julienne Lake dans le but d'établir une entente visant la mise en valeur du gisement. Ces discussions sont toujours en cours.

c) Moosehead – or

La Société a acquis les droits miniers liés à la propriété aurifère Moosehead située dans l'ouest de Terre-Neuve en août 1997 en versant des paiements de 30 000 \$ et 60 000 actions ordinaires sur une période de trois ans. L'entente d'acquisition est également assujettie à une redevance sous-jacente de 1,16 % sur le rendement net de la fonderie.

Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico ») avait acquis une participation dans la propriété Moosehead dans le cadre de son entente datée de septembre 2001. Le 30 octobre 2014, la Société a reçu un avis d'Agnico annonçant qu'elle résiliait l'entente. En 2014, au moment de l'extinction des droits miniers et de la résiliation de l'entente avec Agnico, Altius a jalonné à nouveau les concessions et détient actuellement une participation de 100 % assujettie à la redevance sur le rendement net de la fonderie de 1,16 %. La Société prévoit entreprendre, au cours de l'été 2015, l'excavation de tranchée dans le cadre du projet tout en recherchant activement un partenaire.

d) Taylor Brook – nickel

La Société a acquis les droits liés à la propriété de nickel Taylor Brook dans l'ouest de Terre-Neuve en juillet 1999 en versant des montants de 35 000 \$ sur une période de trois ans. L'entente d'acquisition est assujettie à une redevance sous-jacente de 2 % sur le rendement net de la fonderie, qui peut être réduite à 1 % grâce à un versement additionnel de 1 000 000 \$. La Société recherche actuellement un partenaire afin de réaliser d'autres travaux de prospection.

6. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)*e) Fosse – or*

Le 9 juillet 2013, la Société a constitué un partenariat de prospection avec Virginia Mines Limited, une société de prospection minière établie au Québec, afin d'effectuer des activités de prospection pour découvrir des métaux de base et des métaux précieux de la fosse du Labrador. Les deux sociétés partageront le coût des dépenses liées aux phases préliminaires de prospection sur la durée d'un programme de prospection qui s'échelonnnera sur plusieurs années afin d'évaluer la région.

f) Grand Portage – nickel/cuivre

En juillet 2012, la Société a conclu une entente avec option d'acquisition de participation en vue d'acquérir les droits liés à la propriété de nickel et de cuivre Grand Portage située dans le sud-est du Québec. En vertu de l'entente, la Société doit effectuer des paiements en trésorerie totalisant 50 000 \$ sur une période de trois ans (20 000 \$ au 30 avril 2014) et doit engager des dépenses de prospection de 100 000 \$ avant janvier 2014 (cet engagement a été respecté). Les propriétaires initiaux de la propriété ont également conservé une redevance de 1 % sur le rendement net de la fonderie, dont la moitié peut être rachetée pour un montant de 1 500 000 \$.

En mars 2013, la propriété Grand Portage a été ajoutée au programme Partenariat Grenville (se reporter au point *j – Partenariat Grenville* ci-dessous).

En avril 2015, la Société a décidé de résilier son entente et n'a plus aucun plan visant cette propriété.

g) Snelgrove Lake – minerais de fer

Le 30 juillet 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une entente de redevances avec option d'acquisition de participation avec une filiale de Capital Investment Partners, CIP Magnetite Limited (« CIP »), en vue d'explorer la propriété de Snelgrove Lake. En vertu de l'entente, CIP pourrait acquérir une participation de 100 % dans la propriété en investissant 6 500 000 \$ en dépenses de prospection sur une période de trois ans. La propriété était détenue par une entité ouverte nouvellement créée cotée à la Bourse australienne, Mamba Minerals (« Mamba »), et la Société avait droit à environ 20 % des actions de l'entité ouverte au moment de l'acquisition et pouvait conserver une redevance de 3 % sur les ventes brutes de la propriété. Le 31 mars 2014, Mamba et Champion Iron Mines ont conclu une fusion au moyen d'un plan d'arrangement. Dans le cadre de la fusion, Mamba a changé son nom pour Champion Iron Limited. L'entente demeure en règle.

h) Trough – minerais de fer

Century Iron Mines (« Century ») a signé une entente avec la Société en septembre 2011 en vertu de laquelle elle pourrait acquérir une participation de 100 % dans les quatre projets Trough Iron de la Société (Astray, Grenville, Menihek et Schefferville) en engageant des dépenses de prospection de 7 000 000 \$ pour chacun des quatre projets d'ici septembre 2016. En vertu de l'entente, la Société pourrait recevoir 5 000 000 d'actions de Century au cours de la période d'acquisition et pourrait être admissible à recevoir des actions additionnelles si les cibles en matière de ressources en minerais de fer conformes au Règlement 43-101 sont atteintes. La Société a également conservé des redevances variables de 1 % à 4 % sur les ventes brutes liées aux propriétés. Jusqu'à ce jour, la Société a reçu 5 000 000 d'actions et l'entente demeure en règle.

6. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

En octobre 2012, Century a transféré une de ces quatre propriétés, Astray, à Northern Star Minerals. Northern Star Minerals a repris toutes les obligations liées à l'entente avec option d'acquisition de participation initiale conclue avec Century, y compris les engagements en matière de prospection ainsi qu'une redevance sous-jacente sur le rendement net de la fonderie. L'entente demeure en règle.

i) Ouest du Labrador – minerais de fer

Les propriétés sont assujetties à une entente signée en décembre 2008 en vertu de laquelle Rio Tinto Exploration Canada Inc. (« Rio Tinto ») pourrait acquérir graduellement une participation dans les propriétés allant jusqu'à 70 % en engageant des dépenses de prospection de 7 000 000 \$ d'ici décembre 2013. En décembre 2011, Rio Tinto a acquis une participation initiale dans les propriétés de 51 % en engageant des dépenses de prospection de 3 000 000 \$. Par la suite, Rio Tinto a augmenté sa participation à 70 % en engageant des dépenses de prospection additionnelles de 4 000 000 \$ jusqu'en décembre 2014. Ce projet est assujéti à une redevance dérogatoire brute de 3 % en faveur de la Société. L'entente demeure en règle. Aucun travail n'a été effectué sur la propriété en 2015.

j) Partenariat Grenville – nickel/cuivre/éléments du groupe du platine

Le 4 juillet 2012, la Société a constitué un partenariat de prospection avec Virginia Mines Limited (qui a depuis été acquise par Osisko Gold Royalties Ltd) afin d'effectuer des activités de prospection pour découvrir des métaux de base et des métaux précieux dans le sud du Labrador et dans la région de la Côte-Nord au Québec. Les deux sociétés prévoient partager le coût des dépenses liées aux phases préliminaires de prospection sur la durée d'un programme de prospection qui s'échelonne sur plusieurs années afin d'évaluer la région.

k) Telkwa – charbon

Le 20 septembre 2014, la Société a conclu une entente de redevances avec option relativement au projet de charbon Telkwa (le « Projet ») avec la société fermée Telkwa Coal Ltd. (« TCL »). La Société a acquis le Projet en mai 2014 dans le cadre de l'acquisition de CDP. Aux termes de l'entente, TCL peut, sur quatre ans, acquérir une participation de 90 % dans le projet tandis que la Société conserverait une participation de 10 % et jusqu'à un maximum de 1,5 % des redevances variables sur les produits bruts en fonction des prix. TCL peut effectuer des paiements d'étape totalisant 10 000 000 \$ en trésorerie (ou en actions ordinaires, au gré de la Société). Depuis la signature de l'entente, et dans le cadre des exigences de l'option, TCL a préparé une déclaration des ressources minérales pour le Projet conformément au Règlement 43-101; le premier paiement d'étape de 500 000 \$ devant être effectué dans les six mois suivant la signature de l'entente a été reporté, à la demande de TCL, et devra être effectué dans les dix-huit mois suivant la signature de l'entente. La réalisation de la dernière étape nécessite la prise d'une décision favorable à la mise en valeur. La Société a des droits d'entraînement en ce qui a trait à sa participation dans le projet et aux paiements en actions ordinaires reçus.

l) Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie sont remboursables à la Société à condition qu'un montant minimal ait été engagé au titre des dépenses de prospection pour les projets concernés. La Société est tenue de dépenser 352 000 \$ d'ici le 30 avril 2016 afin de s'assurer que divers permis demeurent en règle. De ce montant, une tranche de 162 000 \$ doit être dépensée pour permettre le remboursement de dépôts de garantie d'un montant de 75 000 \$.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel informatique	Matériel de bureau	Matériel géologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût :				
Solde au 30 avril 2013	160	25	301	486
Ajouts	21	—	2	23
Solde au 30 avril 2014	181	25	303	509
Ajouts	19	1	4	24
Cessions	—	—	(9)	(9)
Solde au 30 avril 2015	200	26	298	524
Amortissement cumulé :				
Solde au 30 avril 2013	94	8	192	294
Ajouts	27	3	33	63
Solde au 30 avril 2014	121	11	225	357
Ajouts	21	3	24	48
Cessions	—	—	(5)	(5)
Solde au 30 avril 2015	142	14	244	400
Valeur comptable :				
Solde au 30 avril 2013	66	17	109	192
Solde au 30 avril 2014	60	14	78	152
Solde au 30 avril 2015	58	12	54	124

8. ACQUISITION DE CARBON DEVELOPMENT PARTNERSHIP

Le 24 décembre 2013, la Société a conclu une convention définitive (la « convention d'arrangement ») avec Sherritt International Corporation (« Sherritt »), Prairie Mines & Royalty Ltd. (« PMRL »), une ancienne filiale en propriété exclusive de Sherritt, et Westmoreland Coal Company (« Westmoreland »), aux termes de laquelle la Société a convenu d'acquérir une participation de 52,369 % dans les activités liées aux redevances sur le charbon et la potasse de PMRL. La convention d'arrangement prévoit également l'acquisition de la participation de 50 % de Sherritt dans Carbon Development Partnership (« CDP »), une société en nom collectif de l'Ontario appartenant à parts égales à Sherritt et au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« RREO »). L'acquisition des activités liées aux redevances de PMRL et de la participation de Sherritt dans CDP a été conclue le 28 avril 2014 (la « clôture de l'acquisition des redevances ») pour une contrepartie totalisant 240,9 M\$ et 21 M\$, respectivement.

Le 13 mai 2014, la Société a acquis la participation de 50 % du RREO dans CDP pour un prix d'achat de 21 M\$. Par conséquent, la Société détient la totalité de la participation dans CDP à compter du 13 mai 2014. L'acquisition de CDP a permis de diversifier les redevances de la Société qui sont fondées sur les actifs liés à la production de charbon et de potasse. Par conséquent, la Société a reclassé la participation qu'elle détenait dans la coentreprise liée à CDP au 30 avril 2014 et a comptabilisé l'acquisition de CDP conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé en raison de la conclusion par étapes de cette acquisition.

Le prix d'achat global non ajusté relatif à l'acquisition de CDP s'élève à 42 000 000 \$ et la Société a financé l'acquisition au moyen d'une partie d'une facilité de premier rang, des fonds en caisse et des fonds réunis dans le cadre d'un placement de titres de capitaux propres (le « placement »).

8. ACQUISITION DE CARBON DEVELOPMENT PARTNERSHIP (SUITE)

L'acquisition de CDP comprenait une clause restrictive selon laquelle, à la date de la clôture, CDP n'aurait aucun fonds de roulement net, aucune trésorerie ni aucune dette. Ces éléments ont été éliminés du bilan d'ouverture et sont reflétés à titre d'ajustement dans la répartition du prix d'achat.

Le prix d'achat net relatif à l'acquisition de CDP, compte non tenu de la dette reprise et des coûts d'acquisition, a été réparti en fonction de la juste valeur estimative de l'actif net acquis de CDP. Une valeur de 23 000 000 \$ a été attribuée aux droits de redevance liés à des biens miniers et un montant de 34 000 000 \$ a été attribué aux actifs de prospection et d'évaluation dans le bilan consolidé. La Société a réalisé une analyse exhaustive de tous les titres fonciers, participations dans des biens miniers et contrats de location qui ont été acquis. Par conséquent, la Société a déterminé que le goodwill, tel qu'il a été présenté dans la répartition du prix d'achat provisoire, devait être éliminé de la répartition du prix d'achat définitif. En outre, un montant de 15 000 000 \$ a été comptabilisé à titre de passif d'impôt différé en raison du fait que la valeur comptable des actifs excédait la valeur fiscale des actifs susmentionnés.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, des produits tirés des redevances de 2 107 000 \$ (néant en 2014), des frais généraux et administratifs de 567 000 \$ (néant en 2014), des droits et baux miniers de 425 000 \$ (néant en 2014) et un amortissement des droits de redevance de 433 000 \$ (néant en 2014) ont été inclus aux résultats financiers de la Société. Des coûts de transaction liés à l'acquisition de CDP de 62 000 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice considéré (74 000 \$ en 2014). Ce montant exclut tous les frais d'émission d'actions, lesquels sont comptabilisés directement en réduction des capitaux propres (note 16).

Répartition du prix d'achat net de CDP

Le prix d'achat net a été réparti entre les justes valeurs estimatives de l'actif et du passif nets de CDP au 13 mai 2014, conformément à la méthode de l'acquisition, comme suit :

	CDP	Ajustements à la juste valeur et autres ajustements	Total, montant net
	\$	\$	\$
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 591	(1 591)	—
Débiteurs et charges payées d'avance	193	(193)	—
Total des actifs courants	1 784	(1 784)	—
Droits de redevance liés à des biens miniers	—	23 000	23 000
Actifs de prospection et d'évaluation	—	34 000	34 000
Immobilisations corporelles	25 534	(25 534)	—
	27 318	29 682	57 000
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	2 378	(2 378)	—
Total des passifs courants	2 378	(2 378)	—
Autres passifs	556	(556)	—
Impôt différé	—	11 130	15 000
	2 934	8 196	15 000
Juste valeur de l'actif net, au 13 mai 2014			42 000
Total de la contrepartie payée			42 000
Goodwill			—

8. ACQUISITION DE CARBON DEVELOPMENT PARTNERSHIP (SUITE)

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, une parcelle de terrain située en Alberta a été vendue pour un produit de 776 000 \$. Aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé relativement à cette cession, laquelle a été inscrite en réduction des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés d'après leur juste valeur estimative. Le produit de la vente a été porté en réduction de la facilité de crédit de la Société (note 14).

9. DROITS DE REDEVANCE LIÉS À DES BIENS MINIERES

	2015	2014
	\$	\$
Coûts		
Solde, au début	—	—
Ajouts (note 8) :		
Rocanville	5 000	—
Esterhazy	3 000	—
Autres mines de potasse	7 000	—
Charbon et méthane de houille	8 000	—
Solde, à la fin	23 000	—
Amortissement et pertes de valeur		
Solde, au début	—	—
Amortissement :		
Rocanville	18	—
Esterhazy	15	—
Autres mines de potasse	—	—
Charbon et méthane de houille	400	—
Solde, à la fin	433	—
Valeur comptable nette	22 567	—

10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

	<u>LNRLP</u>	<u>Mining Equity</u>	<u>Prairie Royalties</u>	<u>CDP</u>	<u>Total</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Solde au 30 avril 2013	8 892	—	—	—	8 892
Ajouts	—	742	245 158	21 000	266 900
Bénéfice (perte)	1 096	(567)	150	7	686
Encaissements	(2 435)	—	—	—	(2 435)
Solde au 30 avril 2014	7 553	175	245 308	21 007	274 043
Ajouts	—	60	305	—	365
Bénéfice (perte)	1 169	(235)	16 097	—	17 031
Encaissements	(1 928)	—	(21 147)	—	(23 075)
Reclassement (note 8)	—	—	—	(21 007)	(21 007)
Recouvrement des coûts d'acquisition	—	—	(1 499)	—	(1 499)
Solde au 30 avril 2015	6 794	—	239 064	—	245 858

10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

La Société détient une participation de 10 % dans Labrador Nickel Royalty Limited Partnership (« LNRLP »), une société en commandite détenant une redevance de 3 % sur le rendement net de la fonderie de la mine de nickel-cuivre-cobalt Voisey's Bay, située au nord-est du Labrador, au Canada. La seule activité de LNRLP est la réception et la distribution de la redevance sur le rendement net de la fonderie de la mine. Les distributions aux associés sont normalement versées trimestriellement.

Le 12 novembre 2012, la Société a cofondé Fondo de Inversion Privado Mining Equity (« Mining Equity »), une entité chilienne non cotée constituée dans le but de lancer les travaux initiaux de prospection régionale et de repérer les zones prometteuses au Chili. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, la Société a investi un montant additionnel de 60 000 \$ dans Mining Equity. La Société peut investir un montant additionnel de 2 098 000 \$ au cours des deux prochaines années afin de conserver sa participation de 49 %.

La Société détient une participation de 52,369 % dans Genesee Royalty Limited Partnership (« Genesee LP »), Coal Royalty Limited Partnership (« Coal LP ») et Potash Royalty Limited Partnership (« Potash LP »), collectivement « les sociétés en commandite de Prairie Royalties ». Les sociétés en commandite de Prairie Royalties détiennent les droits d'exploitation minière du sous-sol sur un ensemble de terrains renfermant du charbon et de la potasse situés dans les provinces canadiennes de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les sociétés en commandite de Prairie Royalties ont conclu avec des sociétés minières et des services publics d'électricité des baux ou des conventions semblables qui, en contrepartie d'une redevance, accordent à ces sociétés le droit d'exploiter les ressources minières du sous-sol. La Société a acquis une participation dans les sociétés en commandite sous-jacentes le 28 avril 2014 et la direction a établi que les sociétés en commandite sont des coentreprises aux termes d'IFRS 11. Par conséquent, les participations des sociétés en commandite sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le placement comprend des coûts de 3 062 000 \$ liés à l'acquisition. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, des coûts d'acquisition de 1 499 000 \$ ont été remboursés à la Société.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie des coentreprises, compte tenu de l'information financière disponible.

	Au 30 avril 2015	
	<u>LNRLP¹</u>	<u>Prairie Royalties²</u>
	\$	\$
Bilans		
Actifs courants	668	26 439
Droits de redevance	6 126	446 794
Actifs non courants	—	—
Passifs courants	—	584
Passifs non courants	—	—
Compte de résultat		
Produits tirés des redevances	2 523	45 081
Impôt au titre des redevances	(505)	—
Frais généraux et administratifs	(59)	(1 140)
Amortissement	(790)	(13 207)

1. Les données ne représentent que la participation de 10 % de la Société; il est difficile d'obtenir des états financiers présentés en IFRS.

2. Les données sont établies sur une base de 100 % et proviennent d'états financiers présentés en IFRS.

11. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

	<u>Alderon</u>	<u>Sparkfly</u>	<u>Synodon</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 avril 2013	68 867	2 833	1 523	73 223
Ajouts, déduction faite des cessions	—	210	750	960
Quote-part de la perte des entreprises associées	(2 342)	(571)	(480)	(3 393)
Comptabilisation de pertes de valeur	(13 935)	—	—	(13 935)
Écart de change	—	284	—	284
Profit de dilution à l'émission d'actions par des entreprises associées	—	348	—	348
Solde au 30 avril 2014	52 590	3 104	1 793	57 487
Quote-part de la perte des entreprises associées	(3 226)	(419)	(137)	(3 782)
Comptabilisation de pertes de valeur	(39 832)	—	—	(39 832)
Écart de change	—	457	—	457
Profit de dilution à l'émission d'actions par des entreprises associées	—	117	46	163
Cession d'une filiale (note 24)	—	(3 259)	(1 702)	(4 961)
Solde au 30 avril 2015	9 532	—	—	9 532

Juste valeur de marché :

Au 30 avril 2014 :	52 590	s.o.	5 540
Au 30 avril 2015 :	9 532	s.o.	s.o.

Pourcentage de participation :

Au 30 avril 2014 :	25,3 %	23,9 %	22,4 %
Au 30 avril 2015 :	24,9 %	0,0 %	0,0 %

La quote-part de la perte des entreprises associées de la Société a été tirée du plus récent jeu d'états financiers disponible portant sur les participations.

La Société détient actuellement 32 869 006 actions d'Alderon, soit 24,9 % (25,3 % en 2014) du nombre total d'actions en circulation. La Société conserve également une redevance de 3 % sur les ventes brutes liées aux éventuelles activités minières futures à la propriété Kami. Une perte de valeur de 39 832 000 \$ (13 935 000 \$ en 2014) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 avril 2015. Le 8 décembre 2010, Alderon a acquis une participation de 100 % dans la propriété de minerai de fer Kami en satisfaisant à toutes les exigences de l'entente d'option et, au moment de la clôture, a remis à la Société des actions d'Alderon.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, la Société a cédé sa filiale, 2260761 Ontario Incorporated (« 2260761 »), qui détenait une participation de 23,5 % (23,9 % en 2014) dans Sparkfly Inc. (« Sparkfly ») et une participation de 21,9 % (22,4 % en 2014) dans Synodon Inc. (« Synodon »).

11. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

La quote-part de la perte des entreprises associées de la Société a été tirée du plus récent jeu d'états financiers disponible portant sur les participations. Les faits saillants financiers des participations de la Société dans des entreprises associées comprennent ce qui suit :

	<u>Alderon</u>
	\$
Bilans	
Actifs courants	43 376
Passifs courants	(9 642)
Actifs non courants	225 761
Passifs non courants	(19 710)
 Compte de résultat	
Produits	—
Perte globale	(3 262)
 Fin de l'exercice	31 décembre 2014

12. PLACEMENTS MINIERES ET AUTRES PLACEMENTS

	<u>Placements</u>	<u>Bons de souscription d'actions</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au 30 avril 2013	36 300	1 321	37 621
Ajouts	10 296	169	10 465
Reclassement dans les placements disponibles à la vente	38	(38)	—
Encaissement en échange d'une participation dans un bien minier	1 713	—	1 713
Cessions et pertes de valeur	(4 298)	(189)	(4 487)
Réévaluation	11 342	1 371	12 713
Solde au 30 avril 2014	55 391	2 634	58 025
Ajouts	3 215	76	3 291
Cession d'une filiale (note 24)	(2 175)	—	(2 175)
Reclassement dans les placements disponibles à la vente	66	(66)	—
Cessions et pertes de valeur	(29 466)	(104)	(29 570)
Réévaluation	(9 946)	(2 540)	(12 486)
Solde au 30 avril 2015	17 085	—	17 085

12. PLACEMENTS MINIER ET AUTRES PLACEMENTS (SUITE)

La Société détient des placements dans d'autres entités cotées en Bourse exerçant leurs activités principalement dans les phases préliminaires de la prospection dans le but de réaliser une plus-value en capital à long terme, soit par des placements directs, soit en échange d'une participation dans les biens miniers de la Société. Ces placements sont classés comme disponibles à la vente. La juste valeur des entités ouvertes est déterminée en fonction des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs, normalement la TSX ou la Bourse de croissance TSX. Avant la vente de 2260761, la Société détenait des placements dans des sociétés fermées. Comme la valeur de marché ne pouvait être obtenue facilement, la Société a comptabilisé ces placements à leur coût initial. Au 30 avril 2015, la Société ne détenait aucun placement dans des sociétés fermées (placement de 1 941 000 \$ en 2014).

Les bons de souscription d'actions sont considérés comme des instruments financiers dérivés sur le plan comptable, et toute variation de la juste valeur est incluse dans la perte nette pour l'exercice. La juste valeur des bons de souscription d'actions est estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, lequel prend en compte des données autres que les cours de marché pour évaluer la juste valeur. Les hypothèses importantes utilisées comprennent des estimations de la volatilité attendue, de la durée prévue et du taux de rendement sans risque prévu.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, la Société a vendu des placements d'une valeur comptable de 26 651 000 \$ pour un produit en trésorerie brut de 43 852 000 \$ et un produit sous une autre forme de 66 000 \$, et a comptabilisé un profit à la cession de 17 267 000 \$. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014, la Société a vendu des placements d'une valeur comptable de 2 064 000 \$ pour un produit brut de 959 000 \$, et a comptabilisé une perte à la cession de 1 105 000 \$. Le profit à la cession au 30 avril 2015 comprend une perte de valeur de 2 936 000 \$ (2 423 000 \$ en 2014).

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants du montant net du passif d'impôt différé se présentent comme suit :

	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
Différences temporaires liées aux actifs de prospection et d'évaluation	453	294
Excédent des valeurs fiscales des immobilisations corporelles et des participations dans des coentreprises sur leurs valeurs comptables	9	101
Reports en avant des pertes nettes en capital et des pertes autres qu'en capital	1 874	2 420
Excédent de la valeur comptable des placements sur leur valeur fiscale	(285)	(7 181)
Produits différés de la société de personnes	(396)	(436)
Rémunération fondée sur des actions déductible et différée	531	1 467
Frais d'émission d'actions et de titres d'emprunt	1 618	570
Excédent des valeurs comptables sur leurs valeurs fiscales à la répartition du prix d'achat de CDP (note 8)	(15 000)	—
	<u>(11 196)</u>	<u>(2 765)</u>
Comprend les éléments suivants :		
Passifs d'impôt différé	(15 426)	(7 198)
Actifs d'impôt différé	4 230	4 433
	<u>(11 196)</u>	<u>(2 765)</u>

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les éléments importants du rapprochement de l'impôt sur le résultat se présentent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Économie d'impôt attendue	(9 727)	(7 853)
Partie non imposable des gains et des pertes en capital	5 038	691
Rémunération fondée sur des actions non déductible	96	7
Écarts de taux d'imposition découlant des profits de dilution, des bénéfices des entreprises associées et des coentreprises et de la réévaluation des bons de souscription	3 137	2 430
Vente d'une filiale	(1 760)	–
Frais d'acquisition non déductibles	–	261
	<u>(3 216)</u>	<u>(4 464)</u>

La Société dispose de reports en avant de pertes autres qu'en capital de 5 982 000 \$ (6 178 000 \$ en 2014) qui viennent à expiration en 2032 et en 2033, ainsi que de pertes nettes en capital de 197 000 \$ (5 067 000 \$ en 2014) qui n'ont pas de date d'expiration.

14. DETTE

Au coût amorti	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Billet	–	7 200
Dette à long terme	74 386	136 568
	<u>74 386</u>	<u>143 768</u>
Tranche à court terme	11 000	34 200
Tranche à long terme	63 386	109 568
	<u>74 386</u>	<u>143 768</u>

Le 28 avril 2014, la Société a obtenu un billet à court terme non garanti et ne portant pas intérêt d'un montant de 7 200 000 \$ qui a ensuite été remboursé le 13 mai 2014. Le 28 avril 2014, la Société a obtenu une facilité d'emprunt garantie de premier rang de 140 000 000 \$ (la « facilité de crédit ») fournie par un consortium de prêteurs dirigé par Sprott Resource Lending Partnership (« Sprott ») pour financer la tranche restante de l'acquisition de droits de redevance. La facilité de crédit est remboursable sur une période de cinq ans, selon des remboursements de capital trimestriels de 2 000 000 \$, à compter du 31 octobre 2014, et porte intérêt à des taux fixes variant entre 6,5 % et 8,85 %, selon le solde du capital de la dette.

La facilité de crédit permet des remboursements de capital anticipés facultatifs à la fin de chaque mois.

14. DETTE (SUITE)

La Société et ses filiales, autres que Minera Altius Chile, Limitada, ainsi que Consultora Altius Chile Limitada, agissent en tant que garantes aux termes de la facilité de crédit (les « parties au crédit »). Les prêteurs aux termes de la facilité de crédit ont obtenu une charge grevant tous les biens immobiliers des parties au crédit et la mise en gage d'actions de la totalité des participations dans chacune des parties au crédit. Les modalités de la garantie devront être enregistrées dans tous les territoires requis par le prêteur.

La Société a comptabilisé des coûts de 3 484 000 \$ directement liés à l'obtention de la facilité de crédit en diminution du solde de la dette, et a amorti ces coûts et calculé les intérêts selon un taux d'intérêt effectif de 8,724 %. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, une tranche de 870 000 \$ (néant en 2014) des coûts a été comptabilisée dans le compte de résultat.

La Société doit également effectuer un remboursement supplémentaire obligatoire de 60 000 000 \$ sur la facilité de crédit au plus tard le 28 avril 2016, dont une tranche de 57 000 000 \$ a déjà été remboursée. Au 31 octobre 2014, les remboursements de capital trimestriels prévus ont commencé, conformément aux modalités de la facilité de crédit, et une tranche de 6 000 000 \$ a été remboursée au cours de l'exercice.

Au 30 avril 2015, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives.

Les remboursements de capital de la facilité de crédit requis pour les cinq prochaines années se présentent comme suit :

	\$
2015	11 000
2016	8 000
2017	8 000
2018	8 000
2019	42 000
	<u>77 000</u>
Moins : frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	<u>2 614</u>
	<u>74 386</u>

15. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
Salaires et avantages du personnel	1 940	2 724
Honoraires professionnels et de conseil	1 709	664
Frais de bureau et administratifs	880	993
Transport et hébergement	402	399
Développement de l'entreprise	456	3 616
	<u>5 387</u>	<u>8 396</u>

16. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité d'actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de premier rang et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et les administrateurs sont autorisés à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que le libellé, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent aux actions de chaque série. La Société n'a émis aucune action privilégiée de premier rang ou de second rang.

Placement de capitaux propres

Le 13 mai 2014, la Société a conclu un financement par capitaux propres aux termes d'un prospectus simplifié. Le placement comprenait 4 643 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de la Société au prix de 14,00 \$ par action ordinaire, pour un produit brut totalisant 65 002 000 \$. Les actions ordinaires ont été mises en vente aux termes d'une convention de placement pour compte (le « placement pour compte ») datée du 6 mai 2014, conclue entre la Société et un consortium de placeurs pour compte (les « placeurs pour compte »). La Société a versé aux placeurs pour compte des honoraires équivalant à 5,0 % du produit brut du placement, et a payé d'autres frais d'émission d'actions totalisant 4 895 000 \$ (dont une tranche de 984 000 \$ payée au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014) qui ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres et présentés déduction faite de l'impôt différé de 1 420 000 \$.

17. PERTE NETTE PAR ACTION

La perte nette par action de base et diluée a été calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour les périodes respectives.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Nombre moyen pondéré d'actions :		
De base et dilué	32 149 737	27 714 240

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société a comptabilisé les charges (économies) liées à la rémunération fondée sur des actions suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Charge liée aux options sur actions	—	23
(Économie) charge liée aux droits à l'appréciation d'actions (« DAA »)	(1 598)	1 743
Charge liée aux unités d'actions différées (« UAD ») à l'intention des administrateurs	75	538
	(1 523)	2 304

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Régime d'options sur actions

La Société offre un régime d'options sur actions en vertu duquel les administrateurs, les membres de la direction et les salariés de la Société et de ses filiales peuvent recevoir des options sur actions. Le nombre total d'actions émises à l'exercice de la totalité des options attribuées en vertu du régime ne doit pas excéder 10 % du nombre d'actions émises de la Société au moment de l'attribution des options. Le nombre maximal d'actions ordinaires faisant l'objet d'options attribuées à tout titulaire d'options ne doit pas excéder 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société. Généralement, les options attribuées en vertu du régime ont une durée maximale de cinq ans, et les droits connexes sont habituellement acquis sur une période de cinq ans selon des modalités établies par les administrateurs au moment de l'attribution. Le prix d'exercice de chaque option sera déterminé par les administrateurs au moment de l'attribution, mais il ne doit pas être inférieur au prix autorisé selon les directives de la Bourse ou des Bourses auxquelles les actions ordinaires de la Société sont cotées.

Un sommaire de la situation du régime d'options sur actions de la Société au 30 avril 2015 ainsi que des variations au cours de l'exercice clos à cette date est présenté ci-dessous.

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours, au début	250 000	7,13	518 500	6,45
Exercées	(240 000)	7,00	(266 000)	5,82
Expirées ou ayant fait l'objet d'une renonciation	—	—	(2 500)	5,60
En cours, à la fin	10 000	10,13	250 000	7,13
Pouvant être exercées, à la fin	10 000	10,13	248 000	7,10

Les options en cours restantes expirent le 3 mai 2015 et peuvent être exercées jusqu'à cette date, inclusivement.

Un sommaire de la situation des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») de la Société au 30 avril 2015 ainsi que des variations au cours de l'exercice clos à cette date est présenté ci-dessous.

	Nombre de DAA	Prix de référence
Solde au 30 avril 2014	700 000	10,82
Réglés	466 666	10,82
Solde au 30 avril 2015	233 334	10,82

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, 466 666 DAA (néant en 2014) ont été réglés contre un montant en trésorerie de 331 000 \$ (néant en 2014).

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Un sommaire de la situation des unités d'actions différées (« UAD ») de la Société au 30 avril 2015 ainsi que des variations au cours de l'exercice clos à cette date est présenté ci-dessous.

	Nombre d'UAD
Solde au 30 avril 2013	66 502
Attribuées	20 390
Solde au 30 avril 2014	86 892
Attribuées	17 367
Solde au 30 avril 2015	104 259

Autres passifs

Les autres passifs s'établissent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
UAD	1 326	1 251
DAA	504	2 433
	1 830	3 684

19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>Note</u>	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
Ajustements liés aux activités d'exploitation :			
Travaux de prospection générative		482	612
Actifs de prospection et d'évaluation abandonnés ou dépréciés	6	474	453
Rémunération fondée sur des actions	18	(1 523)	2 304
DAA réglés en trésorerie	18	(331)	–
Amortissement		481	63
Intérêts sur les titres d'emprunt à long terme		10 030	106
Intérêts versés		(9 266)	–
(Profit) perte à la cession de placements et à la comptabilisation de pertes de valeur	12	(14 331)	3 528
Autres produits sans effet de trésorerie		–	(1 713)
Perte (profit) latent(e) lié(e) aux ajustements à la juste valeur des dérivés	12	2 540	(1 371)
Bénéfice tiré des coentreprises	10	(17 031)	(686)
Quote-part de la perte et perte de valeur des entreprises associées	11	43 613	17 328
Perte à la cession d'une filiale	24	5 839	–
Profit de dilution à l'émission d'actions par des entreprises associées	11	(163)	(348)
Économie d'impôt sur le résultat		(3 216)	(4 464)
Impôt sur le résultat reçu (payé)		188	(756)
		17 786	15 056
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :			
Débiteurs et charges payées d'avance		(331)	(390)
Créditeurs et charges à payer		(8 806)	8 703
		(9 137)	8 313
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :			
Dépôts auprès de banques		8 207	6 607
Placements à court terme		10 336	365
		18 543	6 972

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, la Société a facturé un montant de 238 000 \$ (138 000 \$ en 2014) à Mining Equity (une participation dans une coentreprise – se reporter à la note 10) pour le remboursement de l'aide fournie en matière de prospection et de consultation, dont une tranche de 107 000 \$ est comprise dans le solde des débiteurs au 30 avril 2015.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, 2260761, que la Société a cédée depuis, a versé des dividendes de 316 000 \$ (274 000 \$ en 2014) à la participation ne donnant pas le contrôle de 2260761, soit Cranberry Capital Inc. (« Cranberry »).

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société dans son ensemble. La Société a déterminé que ses principaux dirigeants comprenaient les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société, y compris le président du conseil, le chef de la direction et le chef des finances de la Société, ainsi que tous les vice-présidents qui relèvent directement d'un haut dirigeant. Les composantes de la rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	3 952	1 730
Rémunération fondée sur des actions	(1 523)	2 280
	2 429	4 010

Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, les DAA ont été réglés en trésorerie pour un montant de 331 000 \$ (néant en 2014). Les DAA et les UAD sont recalculés sur une base trimestrielle, et le cours des actions est un facteur important dans ce calcul. Au 30 avril 2015, un montant de 854 000 \$ a été comptabilisé au titre des primes accordées aux principaux dirigeants de la Société.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé sont classés en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations effectuées selon les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée correspondant aux cours d'instruments similaires sur des marchés actifs, sur des données d'entrée autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, mais qui sont observables pour l'instrument en question, sur des données d'entrée obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement, et sur des estimations de la volatilité attendue, de la durée prévue et du taux de rendement sans risque prévu;

Niveau 3 – Techniques d'évaluation prenant en compte des données qui ne sont pas des données de marché observables.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société a été établie de la manière suivante :

Au 30 avril 2015 :

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS				
Placements à court terme en équivalents de trésorerie	10 336	–	–	10 336
Placements miniers et autres placements	17 085	–	–	17 085
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	27 421	–	–	27 421
PASSIFS FINANCIERS	1 326	504	–	1 830

Au 30 avril 2014 :

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS				
Placements à court terme en équivalents de trésorerie	365	–	–	365
Placements miniers et autres placements	53 450	2 634	–	56 084
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	53 815	2 634	–	56 449

Gestion des risques

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont exposés à divers facteurs de risque pouvant avoir une incidence sur la présentation de la juste valeur ou sur le montant finalement reçu ou payé au moment de leur règlement. La Société gère ces risques en prenant des décisions prudentes concernant ses affaires et ses placements et, lorsqu'elle estime que le risque est trop élevé, elle peut avoir recours à des contrats sur dérivés afin de réduire son exposition. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La comptabilité de couverture est appliquée uniquement lorsque la documentation et les critères d'application sont respectés.

Les principaux risques liés aux instruments financiers de la Société ainsi que son approche en matière de gestion de ces risques sont présentés ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations d'exécution aux termes d'un contrat d'instrument financier. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des débiteurs. La Société surveille de près ses actifs financiers, y compris les créances à recevoir des exploitants qui sont responsables de verser des redevances. Les exploitants sont des sociétés réputées et bien établies dans les secteurs des mines et des minéraux; par conséquent, la direction estime que la concentration du risque de crédit n'est pas importante.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des fonds entièrement distincts et ne comprennent que des instruments libellés en dollars canadiens et en dollars américains. La Société ne prévoit pas de problèmes de liquidité ni de pertes sur créances se rapportant à ces instruments.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)*Risque de change*

Les distributions provenant de LNRLP sont exposées aux fluctuations des taux de change relativement aux produits tirés des redevances, lesquels sont libellés et payés en dollars américains. La Société n'a recours à aucun contrat sur dérivés afin de réduire son exposition à ce risque étant donné la nature à court terme des débiteurs et le fait que les sommes à recevoir ne sont pas prévisibles de manière fiable.

Risque de liquidité

La Société est d'avis que, à long terme, ses actifs productifs et son fonds de roulement net lui permettront de répondre à ses obligations courantes et futures. Il pourrait toutefois en aller autrement advenant un changement important dans les activités de la Société ou en raison d'autres événements.

Autre risque de prix

La valeur des placements de la Société dans les secteurs des mines et des minéraux est exposée aux fluctuations des cours du marché en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture d'ensemble du marché, le rendement opérationnel propre à chaque société ainsi que la valeur de marché des marchandises sur lesquelles les sociétés se concentrent. La Société n'a recours à aucun contrat sur dérivés afin de réduire son exposition à ce risque.

En raison du faible volume des transactions liées à certains placements, la Société pourrait être dans l'impossibilité de vendre la totalité de sa participation dans un placement sans qu'il y ait un effet défavorable sur la juste valeur du titre. La Société n'a recours à aucun contrat sur dérivés afin de réduire son exposition à ce risque.

Risque de taux d'intérêt

La Société a émis des titres d'emprunt et est donc exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs. La Société gère ce risque au moyen de taux d'intérêt fixes sur cinq ans sur les titres d'emprunt. La valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société peut varier en fonction des taux d'intérêt du marché et de la durée à l'échéance des instruments. La Société gère ce risque en réduisant la durée maximale à l'échéance sur ses placements ou en conservant les placements jusqu'à leur échéance.

Au 30 avril 2015, une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt effectifs sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pourrait avoir une incidence sur le résultat global de 130 000 \$, déduction faite de l'impôt applicable.

Analyse de sensibilité

La Société détient des placements dans des sociétés du secteur minier et d'autres placements qui sont évalués à la juste valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, toute augmentation de valeur ou diminution de valeur durable faisant l'objet d'un ajustement correspondant dans le bénéfice global (la perte globale).

Au 30 avril 2015, la sensibilité des placements de la Société dans le secteur minier et de ses autres placements à une variation de plus ou moins 20 % des cours de marché aurait une incidence sur le résultat global de 2 904 000 \$, déduction faite de l'impôt applicable.

22. GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Dans la gestion du capital, la Société a pour objectifs de réduire au minimum la dilution pour les actionnaires, tout en maximisant le rendement, et de maintenir une liquidité et une flexibilité financières afin de préserver sa capacité à respecter ses obligations financières. La Société estime également qu'elle doit conserver un capital suffisant et avoir accès à du capital pour saisir les occasions de placement éventuelles et les occasions de prospection générative. À l'occasion, la Société gère son capital en rachetant ses actions ordinaires dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. Si la Société est d'avis que le cours de l'action ordinaire ne reflète pas la valeur réelle, elle peut racheter des actions additionnelles afin de faire augmenter la valeur pour les actionnaires actuels. De plus, la Société peut, à l'occasion, émettre de nouvelles actions ou obtenir du financement par emprunt dans le but de financer des initiatives particulières. La Société a commencé à distribuer des dividendes aux actionnaires au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015.

La Société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur en ce qui a trait aux titres d'emprunt à long terme au 30 avril 2015. La Société respecte toutes les clauses restrictives et continue à faire l'objet d'une évaluation sur une base trimestrielle.

23. ENGAGEMENTS

Contrats de location simple

La Société a des engagements en vertu de contrats de location liés à des bureaux, y compris les charges d'exploitation. Les paiements minimaux en vertu de ces contrats de location pour les prochaines années se présentent comme suit :

	\$
2016	195
2017	176
2018	176
2019	176
	<u>723</u>

Dépenses liées aux biens miniers

La Société a obtenu diverses licences liées aux droits miniers en jalonnant des concessions minières et en payant des dépôts de garantie remboursables. Certaines dépenses sont exigées sur une base annuelle, à partir de la date de délivrance de la licence, afin que les licences demeurent en règle et en vue du remboursement des dépôts de garantie. Au plus tard à la date anniversaire de la délivrance de la licence et si les dépenses exigées ne sont pas effectuées, la Société pourra réduire les concessions minières d'un bien, fournir un cautionnement remboursable pour le montant déficitaire ou laisser libre cours à l'annulation du titre de la licence. La Société doit dépenser 352 000 \$ d'ici le 30 avril 2016 pour faire en sorte que les diverses licences demeurent en règle. De ce montant, une tranche de 162 000 \$ doit être dépensée afin de permettre le remboursement de dépôts de garantie d'un montant de 75 000 \$.

24. CESSIION DE LA FILIALE, 2260761 ONTARIO INC.

Le 31 mars 2015, la Société a vendu la totalité de ses actions ordinaires et privilégiées à la participation ne donnant pas le contrôle dans 2260761, Cranberry Capital Inc., en contrepartie de trésorerie et de placements. La vente a donné lieu à une déconsolidation de 2260761 et à une perte de 5 839 000 \$ à la cession d'une filiale, qui comprend la cession de titres de participation (se reporter à la note 11), de placements miniers et d'autres placements (se reporter à la note 12). La Société détient une participation de 0 % dans 2260761 depuis le 31 mars 2015.

La Société a décomptabilisé les actifs et les passifs de 2260761 du bilan consolidé et a comptabilisé une perte liée à la perte de contrôle de 2260761.

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 5 mai 2015, la Société a conclu son acquisition de Callinan Royalties Corporation (« Callinan »). Le 5 mars 2015, la Société et Callinan ont annoncé la conclusion d'une entente définitive (l'« entente définitive ») en vertu de laquelle Altius se porterait acquéreur de la totalité des titres en circulation de Callinan conformément à un plan d'arrangement (l'« arrangement »). Conformément à l'arrangement, Altius a acquis chacune des actions ordinaires en circulation de Callinan contre 0,163 action ordinaire d'Altius et 0,203 \$ en espèces, évaluant ainsi chacune des actions ordinaires de Callinan à 2,27 \$, selon le cours des actions d'Altius à la clôture de la Bourse de Toronto, le 4 mars 2015.

La Société a payé 9 431 775 \$ en espèces et a émis 7 573 297 actions ordinaires aux actionnaires de Callinan aux termes de l'arrangement. En outre, 326 000 actions ordinaires ont été réservées aux fins de bons de souscription, dans l'éventualité de l'exercice de ces bons de souscription.